# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES RELEVÉ DE SOLDE

Exercice clos le 31/03/2024

(page 1/3)

	RUT					
I-A - I	mpôts sur les sociétés dû au titre de l'exercice	Base	Taux		Montant	
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25%)	139	25%	140		
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	30 484 10		104		4 573
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes	20.101	1570	105		
I-A04	Autre impôt à taux particulier			106		
I-A05				15		4 573
	ÉANCES		(-g)	1		
II-A -	Créances non reportables et non restituables					
IMPO	RTANT : Les montants des créances du II-A doivent ê	tre portés pour le montant	total.		Montant	
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières, imputables sur l'IS	P P		16		
II-A02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputables sur l'IS			17		
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flot			18		
II-A03	PRE - Réduction d'impôt pour inise à disposition d'une not			57		
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	<del>5C</del>		44		
II-A06	Nouvelles creances non reperioritees cr-uessus	TOTAL du cadre II	-A (lignes 16+17+18+57+44)	1 1		
11 1100	IC DÛ Ve' (at' land to		,			
II-A07	IS DÛ après imputation des créances non report	tables et non restituables d	(lignes 15-107)	108	4	4 573
	Créances reportables (au titre de l'exercice pour le m	ontant total et solde des ci	éances reportables des			
	es antérieurs)				Montant	
	RTANT : Les montants des créances de N du II-B doiv antérieures ne doit comporter que le solde restant à		ntant total. Celui des			
Créance:	s reportables et non restituables		1			
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N	(dont UE ou EEE 40	)	35		
II-B02	MEC - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices			109		
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer au titre d			92		
II-B04	COM - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices			141		
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre			97		
II-B06	TZM - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices	N-4 à N-1)		145		
	reportables et restituables			1		
II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi au titre de N			64		
	Montant du préfinancement			65		
II-B08	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi, uniquement ex	ercices> 12 mois au titre de N	-1	136		
	Montant du préfinancement			135		
II-B09	CIC - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices )			110		
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au tit			33		
II-B11	COR - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices	N-10 à N-1)		111		
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N			34		
II-B13	RAD - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices	N-5 à N-1)		112		
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N			31		
II-B15	CIR - Solde de créance des exercices antérieurs (exercices N	N-3 à N-1)		113		
II-B16	CRC - Crédit d'impôt recherche collaborative au titre de N			95		
II-B17	CRC - Solde de créances des exercices antérieurs (exercices	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		142		
	2LI - Créance impôt en faveur des investisseurs institution		ntermédiaire au titre de N	96		
II-B18	2LI - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices l	N-3 à N-1)		146		
II-B18 II-B19				50		
	Nouvelles créances non répertoriées de N			50		
II-B19	Nouvelles créances non répertoriées de N  Type de créance portée dans la ligne 50	114		30		
II-B19 II-B20		es 40 et 34 et déduire les lig	nes 65 et 135 dans la limite	115		

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES RELEVÉ DE SOLDE

Exercice clos le 31/03/2024

(page 2/3)

	Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice RTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.		Montant
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22	
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23	
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24	
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25	
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45	
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour production d'œuvres phonographiques	48	
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles	53	
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62	
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre-mer productif	63	
	Montant du préfinancement	67	
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre-mer logement	66	
	Montant du préfinancement	68	
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70	
II-C16	REB - Crédit d'impôt PME pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87	
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	89	
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate	90	
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91	
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	93	
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C22	Type de créance portée dans la ligne 49		
II-C23	TOTAL du cadre II-C (hors lignes 67 et 68 dans la limite des lignes 63 et 66; soit lignes 22+23+24+25+48+53+56+58+60+61+62+63-67+66-68+70+87+89+90+91+93+49)	118	
II-C24	IS DÛ après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (lignes 116-118)	119	4 573

II-D -	Acomptes de l'exercice		Montant	
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69		3 198
II-D02	L'IS à payer (lignes 119-69) est reporté en ligne 01 / L'excédent d'IS (lignes 69-119) est reporté en ligne 06			

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant	Montant
II-E01 Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38

14

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES RELEVÉ DE SOLDE

Exercice clos le 31/03/2024

(page 3/3)

III-A01 Base de la contribution sociale sur l'IS			123			
Montant de la contribution sociale sur l'IS (ligne 123 x 3,3%)			36			
III-A02 Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19			
A03 Montant de la contribution sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (lignes 36-19)			124			
III-A04 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenu	ıs		125			
III-A05 Le solde de CSB à payer (lignes 124-125) est reporté en ligne 03 / L'excédent de	CSB	(lignes 125-124) est reporté es	n ligne	: 08		
IV - MONTANT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENU	SLO	OCATIFS (CRL)				
				Montant		
IV-A01 Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les revenus loc	atifs		126			
IV-A02 Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (ligne 126 x 2,5%)	2 Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (ligne 126 x 2,5%)			37		
IV-A03 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenu	IS		127			
IV-A04 Le solde de CRL à payer (lignes 37-127) est reporté en ligne 04 / L'excédent de C	CRL (	(lignes 127-37) est reporté en	ligne (	9		
V - MONTANT DE LA CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITI	É (C	TS)				
				Montant		
V-A01 Assiette de la contribution temporaire de solidarité			143			
V-A02 Montant de la contribution temporaire de solidarité (ligne 143 x 33%)			144			
mpôt sur les Sociétés	01	Montant restant à payer 1 375	06	Excédents constatés		
Contribution sociale	01	1 3/3	06			
	0.3		0.8			
	03		08			
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	04		08			
Contribution annuelle sur les revenus locatifs		1 375				
Contribution annuelle sur les revenus locatifs Contribution temporaire de solidarité	04 94	1 375 1 375	09			
Contribution annuelle sur les revenus locatifs  Contribution temporaire de solidarité  TOTAUX  MONTANT À PAYER (lignes 05-10)  Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser u	04 94 05	1 375	10	tter le montant de l'IS		
Contribution annuelle sur les revenus locatifs  Contribution temporaire de solidarité  TOTAUX  MONTANT À PAYER (lignes 05-10)  Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser det des contributions assimilées complétez les lignes ci-dessous :	04 94 05	1 375	10	tter le montant de l'IS		
Contribution annuelle sur les revenus locatifs  Contribution temporaire de solidarité  TOTAUX  MONTANT À PAYER (lignes 05-10)  Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser et des contributions assimilées complétez les lignes ci-dessous :  Contribution visée (TVA ou TS ou TVS)	04 94 05 11 un tr	1 375	10	tter le montant de l'IS		
Contribution annuelle sur les revenus locatifs Contribution temporaire de solidarité  TOTAUX  MONTANT À PAYER (lignes 05-10)  Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser et des contributions assimilées complétez les lignes ci-dessous :  Contribution visée (TVA ou TS ou TVS)  Date limite de paiement	04 94 05 11 un tr	1 375	10 10 132 133	tter le montant de l'IS		
Contribution annuelle sur les revenus locatifs Contribution temporaire de solidarité  TOTAUX  MONTANT À PAYER (lignes 05-10)  Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser et des contributions assimilées complétez les lignes ci-dessous : Contribution visée (TVA ou TS ou TVS)  Date limite de paiement  Montant à imputer	04 94 05 11 un tr	1 375	10 acqui			
Contribution annuelle sur les revenus locatifs  Contribution temporaire de solidarité  TOTAUX  MONTANT À PAYER (lignes 05-10)  Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser et des contributions assimilées complétez les lignes ci-dessous :  Contribution visée (TVA ou TS ou TVS)  Date limite de paiement  Montant à imputer  Montant à payer après imputation d'une autre taxe (lignes 11-133)	04 94 05 11 un tr	1 375	10 10 132 133	1 37:		
Contribution annuelle sur les revenus locatifs  Contribution temporaire de solidarité  TOTAUX  MONTANT À PAYER (lignes 05-10)  Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser et des contributions assimilées complétez les lignes ci-dessous :  Contribution visée (TVA ou TS ou TVS)  Date limite de paiement  Montant à imputer  Montant à payer après imputation d'une autre taxe (lignes 11-133)  ou montant total de l'excédent (lignes 10-05)	04 94 05 11 un tr	1 375	10 10 132 133 134	1 37:		
Contribution annuelle sur les revenus locatifs  Contribution temporaire de solidarité  TOTAUX  MONTANT À PAYER (lignes 05-10)  Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser et des contributions assimilées complétez les lignes ci-dessous :  Contribution visée (TVA ou TS ou TVS)  Date limite de paiement  Montant à imputer  Montant à payer après imputation d'une autre taxe (lignes 11-133)  ou montant total de l'excédent (lignes 10-05)  Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant  Demande d'imputation sur l'échéance future (impôt ou taxe réglé par cette mod	04 94 05 11 131	1 375 cop versé d'une taxe pour	132 133 134 12	1 37:		
Contribution annuelle sur les revenus locatifs  Contribution temporaire de solidarité  TOTAUX  MONTANT À PAYER (lignes 05-10)  Paiement de l'IS par imputation d'une autre taxe : si vous souhaitez utiliser de des contributions assimilées complétez les lignes ci-dessous :  Contribution visée (TVA ou TS ou TVS)  Date limite de paiement  Montant à imputer  Montant à payer après imputation d'une autre taxe (lignes 11-133)  ou montant total de l'excédent (lignes 10-05)  Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant  Demande d'imputation sur l'échéance future (impôt ou taxe réglé par cette modimputation sur les taxes et impôts suivants)	04 94 05 11 131	1 375 cop versé d'une taxe pour	132 133 134 12	1 37:		
Contribution annuelle sur les revenus locatifs  Contribution temporaire de solidarité  TOTAUX	04 94 05 11 131	1 375 cop versé d'une taxe pour	132 133 134 12	1 37.		

Remboursement d'excédent de versement demandé (lignes 12-13-130)

### DONNÉES D'IDENTIFICATION - PAIEMENT EDI

IDENTIFICATION DU REDEVABLE

Numéro SIREN 892296005

Identification du redevable SAS CL EVOLUTION

- N°, type et nom de voie 27 RUE DU PERRAY

Adresse du destinataire :

- Lieu dit, hameau

- Code postal/Ville 78610 AUFFARGIS

Référence Obligation Fiscale IS1

### ÉVÈNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE DU DÉPÔT:

Date de Cession / Cessation :

PÉRIODE DU DÉPÔT:

Début période déclaration : 01/04/2023 Echéance : 202407

Εt

Fin période déclaration : 31/03/2024

#### MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

Paiement Télérèglement SEPA

### RÉFÉRENCES BANCAIRES DANS LE CADRE DU TÉLÉREGLEMENT

#### 1er Compte bancaire

Nom de la banque : CIC

Montant du prélèvement : 1 375 Référence code IBAN : FR7630066104110002078600169

Référence code BIC : CMCIFRPP

#### 2ème Compte bancaire

Nom de la banque : Montant du prélèvement :

Référence code IBAN : Référence code BIC :

#### 3ème Compte bancaire

Nom de la banque :

Montant du prélèvement :

Référence code IBAN :

Référence code BIC :